

BOURSES POUR UN COURS DE LANGUE EN ALLEMAGNE

10

Afin de permettre aux étudiants et aux diplômés de l'enseignement supérieur d'approfondir leurs connaissances en langue et civilisation allemandes, le DAAD offre le choix entre deux catégories de bourses pour suivre un cours de langue en Allemagne (voir ci-après). Une préférence est donnée aux candidats qui présentent un projet bien défini et nécessitant une meilleure maîtrise de la langue.

Les étudiants et les diplômés, inscrits au sein d'un établissement d'enseignement supérieur en Allemagne au moment de l'entrée en vigueur de la bourse, ne peuvent pas poser leur candidature.

Une candidature parallèle à un cours d'allemand intensif et à un cours de langue en université est exclue. L'une ou l'autre bourse ne peut être accordée à un même candidat qu'une seule fois au cours de trois années consécutives.

Un changement de cours ou un départ anticipé sont exclus.

En règle générale, l'organisateur du cours s'occupe de l'hébergement et de sa réservation.

La bourse est versée directement par le DAAD à l'organisateur du cours. Après déduction du montant du cours et de l'hébergement (si choisi), l'organisateur du cours reverse, le cas échéant, la somme restante au boursier.

Les cours sont dispensés en langue allemande.

Un test de langue allemande est requis pour ces deux catégories de bourses. Seuls les tests de langue onSET, TestDaF, DSH, DSD, Telc et les certificats de langue de l'Institut Goethe sont acceptés.

Bourses pour un cours d'allemand intensif dans un institut de langue en Allemagne et Bourses pour un cours de langue en université : voir page suivante

CANDIDATURE EN LIGNE

<http://paris.daad.de>

RENSEIGNEMENTS

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires
(Catherine Eudine)

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne

28, rue Serpente

75006 Paris

Tél. : 01 53 10 58 73

Mél : cours-de-langue@daad.de

DATE LIMITE

DE DÉPÔT DES DOSSIERS

1 décembre 2017

Les résultats sont communiqués jusqu'à la fin du mois de mars.

Bourses pour un cours d'allemand intensif dans un institut de langue en Allemagne

Ces bourses sont accordées aux étudiants, aux diplômés de l'enseignement supérieur, aux doctorants ainsi qu'aux diplômés en poste dans les établissements d'enseignement supérieur, de toutes disciplines (à l'exception de la germanistique, des langues étrangères appliquées, de l'allemand langue étrangère, de la traduction et de l'interprétariat) pour suivre un cours d'allemand intensif dans un des instituts de langue en Allemagne, figurant dans la liste fournie par le DAAD. Le DAAD s'efforce de répondre aux souhaits des boursiers en tenant compte des places disponibles. Des connaissances de base en langue allemande sont requises (du niveau minimum A1 au niveau maximum B1 du cadre européen commun de référence pour les langues).

DURÉE DE LA BOURSE

Huit semaines consécutives entre juin et décembre 2018 sans prolongation.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur,
- niveau minimum d'études requis : Licence 2 (session de juin 2018),
- le dernier diplôme ne doit pas dater de plus de 6 ans

au moment du dépôt de la candidature pour les diplômés en poste dans les établissements d'enseignement supérieur,

- être âgé de 18 ans minimum au moment de l'entrée en vigueur de la bourse.

MONTANT DE LA BOURSE

2300 euros pour deux mois consécutifs. Les frais de voyage sont à la charge du boursier.

Bourses pour un cours de langue en université

Ces bourses sont destinées aux étudiants et aux diplômés de l'enseignement supérieur de toutes disciplines ayant déjà de bonnes connaissances en langue allemande (niveau minimum B1 du cadre européen commun de référence pour les langues) en vue de suivre l'un des cours de langue et de civilisation allemandes ainsi que des cours de langue spécialisée, organisés par les établissements d'enseignement supérieur allemands et les instituts de langue associés aux universités, mentionnés dans la liste fournie par le DAAD. Le DAAD procède ensuite à l'inscription du boursier auprès de l'université choisie en fonction des places disponibles.

DURÉE DE LA BOURSE

3 à 4 semaines (18 jours min. de cours) durant les mois d'été (en règle générale à partir de juin).

Aucune prolongation n'est possible.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur,
- niveau d'études requis : Licence 2, Licence 3 ou Master 1 (maximum) (session de juin 2018),

- être âgé de 18 ans minimum au moment de l'entrée en vigueur de la bourse.

MONTANT DE LA BOURSE

Attribution forfaitaire de 850 euros pour les frais d'inscription, de cours et de logement. Les frais de voyage sont à la charge du boursier.